

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2019.17 du 18 juin 2019 portant délégation de signature
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1930348S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Françoise MAIRE, directrice de l'Établissement de transfusion sanguine de Guadeloupe-Guyane, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, la convention de coopération avec le ministère de la santé équatorien.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 18 juin 2019.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS